

Immeuble 37 rue Battant à Besançon - Bail emphytéotique au profit de l'Association Agréée Amicale des Pêcheurs à la Ligne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 23 mars 1998, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association un bail emphytéotique de 60 ans pour l'occupation de locaux 37 rue Battant à Besançon.

Il a été omis de préciser qu'en vertu de l'accord conclu avec l'Amicale, la Ville prendrait à sa charge la moitié des frais d'acte.

Le Conseil Municipal est appelé à en prendre acte et à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir.

«M. LE MAIRE : Cela fait des années et des années que l'on discute de ce bail emphytéotique. Ils ont un Président, un Secrétaire relativement difficile. Il s'agit de notre ancien collègue PASTEUR de l'Inspection Académique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.